

AGREMENTS « Intervenants extérieurs bénévoles »

Les sessions d'agréments pour les intervenants extérieurs bénévoles se déroulent ainsi :

- une partie théorique valable **pour toutes les activités** à encadrement renforcé (natation, ski, VTT cyclisme sur route, kayak, escalade). Cette partie théorique est valable 5 ans.
- une partie pratique valable **pour chaque activité** à encadrement renforcé.

Ce fonctionnement évitera aux candidats de participer plusieurs fois aux sessions théoriques et permettra d'approfondir les parties pratiques.

Conditions d'obtention de l'agrément :

Pour être agréé, il faut avoir participé à UNE session théorique et à UNE session pratique correspondante à l'activité que vous souhaitez encadrer. Pour encadrer une seconde activité, il suffit simplement de participer à la session pratique correspondante.

La participation aux deux sessions n'entraîne pas systématiquement l'obtention de l'agrément qui peut être refusé à tout moment.

1) Sessions théoriques

- Lundi 18 mars de 18 h à 20 h à l'école de Saint Jean sur Veyle.
- Lundi 29 avril de 18 h 30 à 20 h 30 à la circonscription de l'Education Nationale de Montrevel (395, rue de la Charrière Basse).

2) Sessions pratiques

a) VTT, cyclisme sur route :

3 sessions pratiques vous sont proposées :

- Mardi 19 mars de 9 h à 12 h à l'école de Malafretaz.
- Mardi 19 mars de 13 h 30 à 16 h 30 à Saint Jean sur Veyle (à côté de la mairie).
- (Mercredi 20 mars de 13 h 30 à 16 h 30 à l'école de Poncin ; uniquement si pas possible de vous rendre à une session du 19/3).

Programme : travail en extérieur incluant des situations de cyclisme sur route et de VTT.

Conditions nécessaires : avoir un minimum de pratique.

Matériel à prévoir : l'organisation de cette session étant basée sur un déplacement sur route et sur un travail en VTT, il est nécessaire d'apporter :

- **Un vélo tout terrain (VTT) ou un vélo tout chemin (VTC) en bon état.**
- **Un casque (obligatoire).**
- **Une tenue SPORTIVE pour pratiquer l'activité.**
- **Un gilet de sécurité.**

b) Kayak

Lundi 29 avril de 15 h 30 à 18 h. Rendez-vous devant l'accueil de la Plaine Tonique à Montrevel en Bresse. Programme : pratique sur plan d'eau.

Conditions nécessaires : savoir nager et avoir déjà pratiqué un minimum l'activité (kayak ou canoë).

Matériel à prévoir :

- si temps clément : maillot de bain, short, tee-shirt, (vieilles) chaussures de sport (obligatoires !).
- si temps pluvieux : collant ou pantalon de survêtement, veste ou pull, k-way ou vêtements plus spécifiques (ex : combinaison néoprène).

Le matériel de navigation sera fourni sur place.

Pour vous inscrire à la session théorique et à la session pratique de votre choix, il vous suffit de vous connecter au lien suivant :

<https://framaforms.org/sessions-dagrement-theorie-et-pratique-2023-2024-departement-de-lain-1679390811>

Inscriptions jusqu'au vendredi 15 mars dernier délai.

Bien sportivement.

Raphaël DAUBOURG
Conseiller Pédagogique 1^{er} degré mission EPS
Circonscription de Bâgé